



Politique de sanction des événements

Date d'entrée en vigueur (jj/mm/aaaa)	3 février 2026
Date d'approbation (jj/mm/aaaa)	2 février 2026
Remplacement de	
Archivage	
Langue originale	Anglais

Définitions

Les termes suivants ont la signification suivante dans le cadre de la présente politique :

« Événement » : compétition de tir dans toute discipline.

« Organisation hôte » : entité juridique assumant la responsabilité de l'organisation et du déroulement de l'événement.

« Directeur de match » : toute agence de parrainage, comité d'organisation hôte ou commanditaire/hôte individuel qui demande la sanction de l'événement.

« Officiel » : un officiel certifié et reconnu par la FTC ou l'ISSF à n'importe quel niveau, sauf indication contraire.

Portée

Cette politique s'applique aux événements qui sollicitent la sanction de la FTC en tant qu'événements officiels de classement, c'est-à-dire les compétitions qui peuvent être utilisées par la FTC pour établir le classement ou la classification des athlètes; les événements qui ne sont pas explicitement approuvés dans le cadre de cette politique ne sont pas considérés comme des événements sanctionnés par la FTC.

Objectif

La Fédération de tir du Canada (FTC) s'engage à fournir un environnement qui favorise une compétition standard et équitable; à ce titre, elle estime que la mise en place d'un processus de sanction des compétitions garantira des normes cohérentes et fiables dans tout le Canada pour le tir et profitera à toutes les personnes impliquées dans ce sport. Les sanctions ne sont pas transférables et de nouvelles sanctions doivent être obtenues chaque année pour les événements annuels.

Politique

La Fédération de tir du Canada croit au droit de toutes les personnes impliquées dans ce sport d'avoir accès à des expériences de compétition de haute qualité au Canada. Afin de garantir que les compétitions canadiennes respectent systématiquement les meilleures normes de base et les meilleures pratiques, les directeurs de match qui souhaitent organiser des compétitions de tir



Politique de sanction des événements

reconnues dont les résultats peuvent être utilisés aux fins de la sélection de l'équipe nationale doivent d'abord obtenir l'approbation et la sanction de la FTC par le biais d'un processus d'autorisation établi. La présente politique définit les critères de sanction qui permettront de garantir que les compétitions sont de haute qualité, sûres, équitables et protègent la santé et le bien-être de toutes les personnes impliquées. Des mesures cohérentes et équitables qui répondent aux exigences standard permettent de garantir que tous les tireurs savent à quoi s'attendre lors d'un événement sanctionné.

La FTC peut refuser, rejeter ou annuler une sanction pour des raisons qui incluent, sans s'y limiter :

- i. non-respect des critères relatifs à la sanction;
- ii. mauvaise organisation, mauvais accueil ou déroulement d'un événement sanctionné antérieur;
- iii. craintes que la compétition telle que demandée dans la demande de sanction ne soit pas en mesure de répondre aux exigences de ladite sanction, ou d'autres facteurs liés au fonctionnement de l'événement;
- iv. demande de sanction tardive ou incomplète;
- v. l'organisation hôte n'est pas en règle avec la FTC; et/ou
- vi. toute autre préoccupation ou question que la FTC estime susceptible de nuire à sa réputation ou de soulever des préoccupations déraisonnables en matière de sécurité.

La décision finale de refuser, de rejeter ou d'annuler une sanction appartient au chef de la direction de la FTC (ou à son délégué). Si une sanction est annulée après l'événement, les résultats seront annulés et les classements nationaux reviendront à ce qu'ils étaient avant l'événement.

Procédures opérationnelles

- A. Le chef de la direction nommera un comité de sanction composé d'au moins deux individus, dont au moins une personne sera membre du personnel de la FTC.
- B. Les demandes de sanctions doivent être soumises par écrit au comité de sanction désigné de la FTC avant l'événement, dans le format et selon la méthode présentés par le personnel de la FTC.
- C. Les demandes de sanction doivent être accompagnées des frais de sanction, s'ils sont fixés par la FTC et indiqués sur le formulaire de demande de sanction.
- D. Les demandes de sanction seront examinées et évaluées par le comité de sanction et les décisions seront communiquées avant la date de l'événement, à condition que la demande soit soumise plus d'un mois avant l'événement. (Les délais seront basés sur la qualité et l'exhaustivité de la demande, l'ampleur de l'événement et le moment de la soumission.)
- E. La demande de sanction sera approuvée ou rejetée par le comité de sanction de la FTC. Si la sanction est refusée, la FTC fournira les raisons de sa décision. La décision de faire des



Politique de sanction des événements

exceptions aux critères relatifs à la sanction sera laissée à la seule discrétion du chef de la direction (ou de son délégué).

Critères relatifs à la sanction d'un événement

Les directeurs de match de tous les événements de tir sanctionnés doivent s'assurer que l'événement répond à des critères spécifiques, qui peuvent être influencés par la discipline de l'événement et qui comprennent au minimum les critères suivants :

- i. Les participants doivent être membres en règle auprès de la FTC.
- ii. En plus d'identifier le directeur de match, la demande identifiera le personnel clé, y compris le principal agent de liaison de la FTC et l'officiel en chef.
- iii. Seuls des officiels identifiés et qualifiés sont utilisés (club, provincial, national, international).
- iv. L'événement démontre que les exigences en matière de gestion des risques liés à la sécurité sont respectées, notamment en ce qui concerne la couverture d'assurance, les plans d'urgence et la politique météorologique.
- v. Les règles de l'ISSF relatives à la discipline sont respectées, sauf si une dérogation aux règles a été demandée et approuvée. Les dérogations approuvées aux règles de l'ISSF doivent être clairement indiquées dans le programme de la compétition.
- vi. Les participants concourent dans la catégorie d'âge et/ou la classification appropriée.
- vii. Les participants doivent signer un document de renonciation/acceptation des risques dégageant la FTC et les organisateurs de toute responsabilité.
- viii. Des formulaires de consentement à l'utilisation d'images à des fins promotionnelles seront utilisés.
- ix. Le code de conduite et d'éthique, les règles disciplinaires, les politiques en matière de plaintes et d'appels de la FTC s'appliquent lors de l'événement.
- x. Dans les dix (10) jours suivant l'événement, les résultats officiels doivent être communiqués à la FTC. Les résultats officiels doivent inclure le nom complet et la classification de tous les participants, ainsi que les résultats des qualifications et des finales. À ce moment-là, un questionnaire post-événement (fourni) doit également être rempli.

Dernière révision : 2 février 2026

Les procédures opérationnelles ne sont pas approuvées par le conseil d'administration. Les procédures opérationnelles sont approuvées par le chef de la direction.